

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

M. Ian Wahn (St. Paul's) présente le 8^e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

LE BUDGET

L'ENTENTE SUR L'ATTRIBUTION DU TEMPS AU DÉBAT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à la suite d'une déclaration faite cette semaine, il y a eu certaines discussions entre les représentants des divers partis au sujet du temps attribué pour le débat sur le budget. Nous pourrions nous entendre, je crois, pour présenter un ordre de la Chambre, afin que le débat sur le budget ait lieu cette fois-ci les lundi, mardi mercredi et jeudi inclusivement. Si les députés le veulent bien, je me demande si nous ne pourrions pas présenter un ordre de la Chambre à cette fin. Je propose que quatre jours de séance, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, du 9 au 12 juin 1969 inclusivement, soient désignés pour l'étude de la motion du ministre des Finances (M. Benson) au sujet du budget et de tous les amendements proposés.

On pourrait accepter que le mardi 10 juin 1969, à 9 h. 45 du soir, monsieur l'Orateur interrompe les délibérations et mette immédiatement aux voix tout amendement, s'il y a lieu. On propose que le jeudi 12 juin 1969, à 9 h. 45 du soir, monsieur l'Orateur interrompe les délibérations et mette aux voix ladite motion et que nul député, sauf le ministre des Finances (M. Benson), le premier député qui prend la parole au nom de l'opposition, le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Stanfield), ne pourra parler pendant plus de vingt minutes à la fois au cours du débat sur le budget; toutefois, on accordera trente minutes au premier porte-parole de chacun des deux autres partis, et en rapport avec cet ordre, les dispositions de l'article 60 du Règlement seront suspendues.

Si la proposition reçoit l'approbation générale, elle pourrait constituer un ordre de la Chambre.

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je tiens à me faire le porte-parole de l'opposition officielle pour affirmer que cet ordre nous convient.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de conclure de telles ententes, surtout si l'on songe à la façon péripatétique dont nous nous en acquittons parfois et de pouvoir prendre la parole pour le confirmer. Cette entente nous est acceptable, à une exception près. La dernière fois que j'ai été consulté, le premier orateur des troisième et quatrième partis avait droit à 40 minutes. Son temps de parole a été réduit de 10 minutes dans l'intervalle. J'aurais préféré que les choses demeurent comme elles étaient quand on m'a consulté.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je ne sais plus au juste à quel moment cette réduction a été effectuée, mais je suis disposé à prolonger de 10 minutes le temps dont ils disposent, si la Chambre y consent.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Macdonald), modifiée conformément à l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MODIFICATIONS CONCERNANT CERTAINES DÉFINITIONS ET SUBSTITUTIONS

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture du bill S-35 (du Sénat) modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que d'autres dispositions législatives relatives aux questions visées par certaines de ces modifications.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)